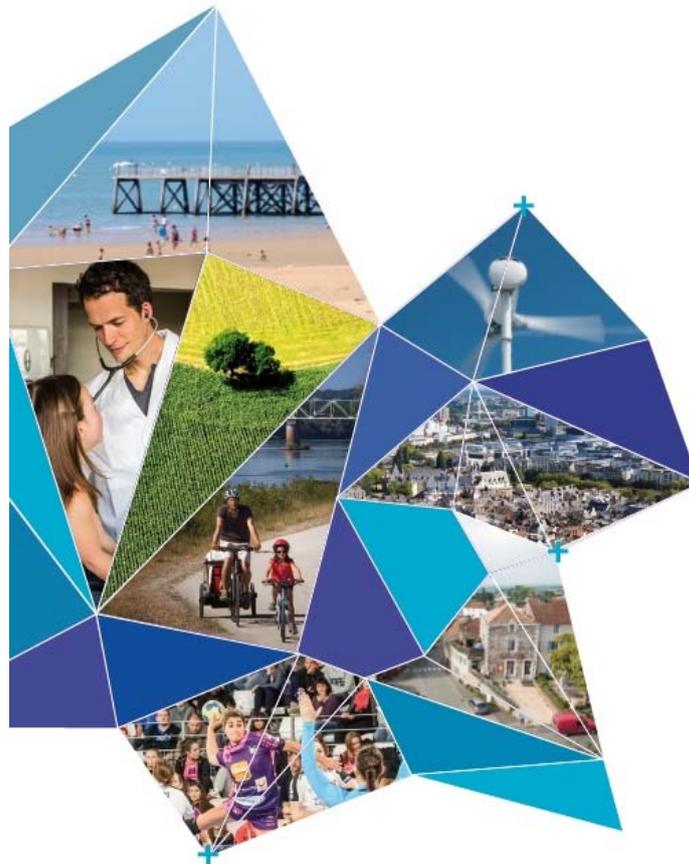


Le 29 août 2018

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020  
de la Communauté de communes Baugeois Vallée  
2,8 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① **Communiqué de presse** ..... p.2  
② **Exemples de projets développés par la CC Baugeois Vallée.** ..... p.3  
③ **Le territoire : la Communauté de communes Baugeois Vallée.** ..... p.4  
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** ..... p.5  
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** ..... p.6

**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 29 août 2018

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

# La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée 2,8 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires Région 2020 avec la Communauté de communes Baugeois Vallée avec Philippe Chalopin, Président de la Communauté de communes, et Christian Gillet, Président du Conseil Départemental du Maine et Loire.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

2

**Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité**, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de Communes Baugeois Vallée**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2,8 M€**. A travers ce contrat, la Communauté de communes Baugeois Vallée souhaite engager des projets sur **des thématiques prioritaires du territoire**.

### **1. Conforter et développer l'attractivité économique :**

Pour accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain, aménager le foncier d'activité, porter l'immobilier d'entreprise et développer le tourisme.

#### *Projets envisagés :*

- Création de logements jeunes travailleurs à Noyant.
- Aménagement ZA de la Salamandre réseau de chaleur (plus UVE) à Lasse.
- Aménagement du Port Saint-Maur à La Ménitré.
- Réhabilitation hôtellerie de plein air à Fontaine-Guérin.

### **2. Etre acteur de la transition énergétique :**

Accompagner et sensibiliser les acteurs à la transition énergétique, accroître la performance énergétique du parc immobilier des collectivités et favoriser les énergies renouvelables et les réseaux énergétiques.

#### *Projets envisagés :*

- Elaboration PCAET (Plan Climat Energie Territorial) sur le territoire de la Communauté de communes Baugeois Vallée.
- Rénovation des salles des fêtes d'Echemiré, de Cuon et de Saint Georges du Bois.

### **3. Assurer la cohésion sociale et renforcer l'offre de services publics :**

Accueillir les habitants d'aujourd'hui et de demain et améliorer l'offre culturelle, de sport et de loisirs.

#### *Projets envisagés :*

- Création complexe sportif à Noyant
- Construction d'un restaurant scolaire à Beaufort-en-Anjou
- Création d'une maison des associations à Noyant

### **4. Accroître l'attractivité des bourgs centres :**

Requalification des espaces publics et portage immobilier.

#### *Projets envisagés :*

- Aménagement du bourg à Echemiré
- Mise en place d'un multiservices à Fougeré

## Focus projet, visite de la Halte-garderie « Galipette » à Baugé en Anjou



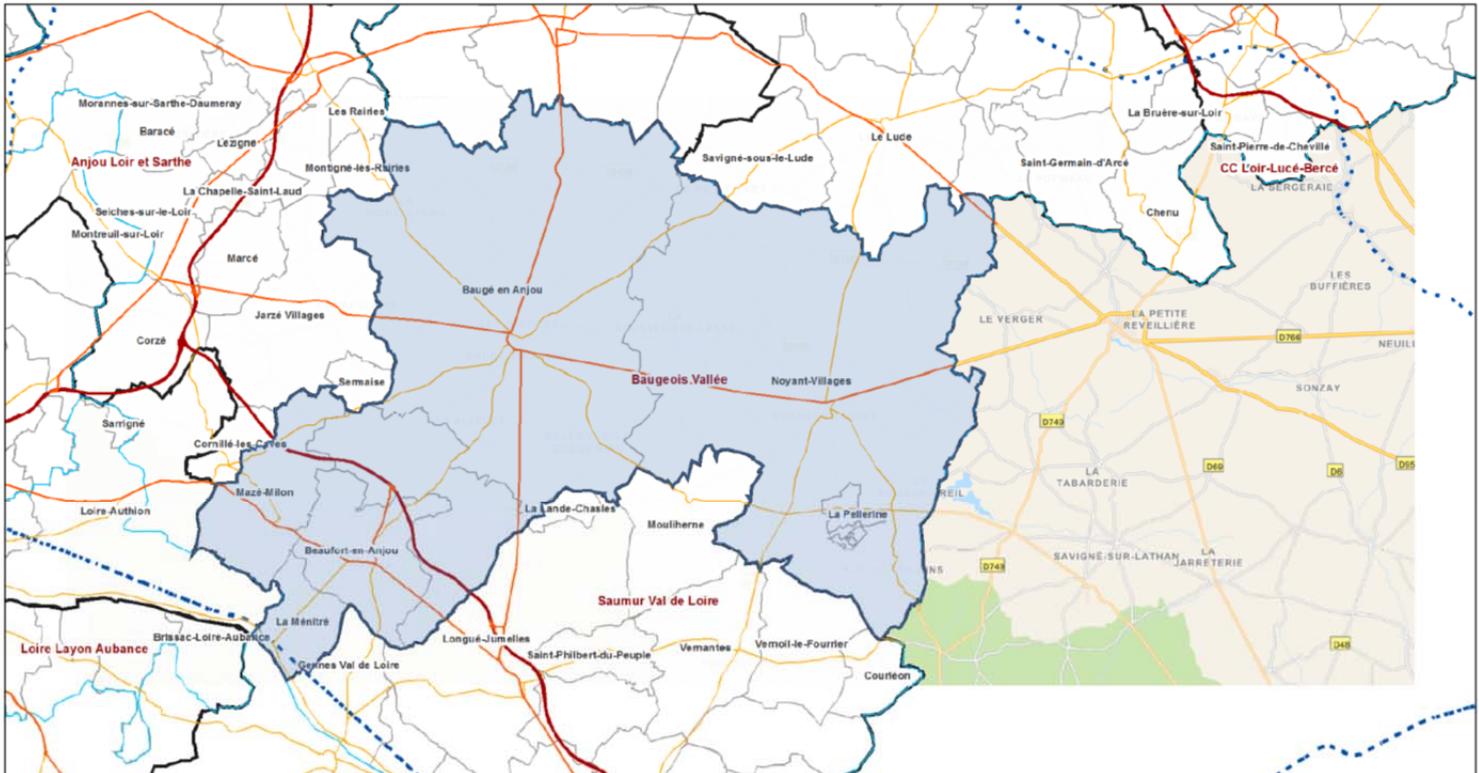
Le projet porte sur l'aménagement du bâtiment hébergeant la halte-garderie Galipette à Baugé en Anjou afin d'en faire une structure multi accueil, répondant ainsi aux normes et exigences de la Caisse d'allocations familiales et de la protection maternelle et infantile, ainsi qu'aux souhaits de l'association exploitante du site et des familles. Cette restructuration démarrée en novembre 2017 permettra aussi d'engager des travaux de rénovation thermique du bâtiment : menuiseries, isolation et système de chauffage.

Le bâtiment permet l'accueil de 48 enfants au maximum simultanément, sur deux pôles : un accueil collectif et un accueil familial, avec des espaces communs mutualisés.

Le projet permettra des économies substantielles quant au coût annuel de fonctionnement lié à la consommation des fluides mais aussi une optimisation de l'utilisation du bâtiment, avec un accueil collectif continu de 30 places maximum, et un accueil familial ponctuel en alternance avec intervention ponctuelle du relais d'assistante maternelle. La fin des travaux interviendra en octobre 2018.

**Le projet d'un montant de 386 594 € est accompagné par la Région dans le cadre du CTR 2020 de la Communauté de communes Baugeois Vallée à hauteur de 115 978 €.**

## La Communauté de communes Baugeois Vallée



05/04/2018 à 16:12:36

■ EPCI\_Résultat du widget Requête  
 circonscriptions législatives - deutes2012  
**Reseau\_routier\_2017**  
— Type autoroutier  
— Liaison principale  
— Autres liaisons  
- - - Lignes ferroviaires TER  
 Base EPCI2018  
 Communes 2018  
 Etiquettes EPCI2018

1:288,895

0 2.75 5.5 11 mi  
0 5 10 20 km

Région des Pays de la Loire  
Esri, HERE, Garmin, USGS |

La Communauté de communes : 7 communes  
35 238 habitants  
Président : Philippe Chalopin, Maire de Baugé en Anjou

Baugeois  
*Vallée*

## En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

### • Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

### • Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

### • Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

### • Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

### • Bénéficiaires :

**Maîtres d'ouvrage publics** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés** : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

### Chiffres clés de la contractualisation

#### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

#### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



### Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de **8 enjeux et 37 mesures**. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. En parallèle, le Fonds école est destiné aux investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes.

Depuis leur mise en œuvre, **535 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire de Baugeois Vallée, 3 communes déléguées ont bénéficié du FRDC :

- **Bocé** : 83 127 € pour la rénovation de la salle des fêtes (isolation thermique, acoustique et mise aux normes accessibilité).
- **Vaulandry** : 11 770 € pour la rénovation et l'accessibilité de la salle des fêtes et accessibilité des toilettes de la Mairie.
- **Chevire le Rouge** : 15 000 € pour la restauration de l'orgue Louis Bonne.